

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: 2

Artikel: Les bataillons de carabiniers 1
Autor: Huber, Patrick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le bataillon de carabiniers 1

Lt col EMG Patrick Huber, cdt bat car 1

Officier de carrière, chef DBC 3 à l'état-major de la Formation d'application de l'infanterie à Colombier

L'infanterie joue un rôle central dans les opérations militaires modernes. Elle permet le contrôle continu de l'environnement physique et humain dans la durée. C'est le moyen pour détecter et débusquer l'adversaire et, si nécessaire, d'agir pour le neutraliser par la force et le combat. L'appréciation du temps, du milieu et de la menace, nous montre combien la capacité d'adaptation du fantassin est importante; ce soldat qui est au contact permanent avec le terrain et sa réalité.

Les structures 08/11 des troupes d'infanterie répondent à ce besoin d'ajustement, les bataillons de carabiniers ayant le même ordre de bataille que les autres corps de troupe d'infanterie. A savoir :

- 1 cp EM, avec les sections de spécialistes (éch cond, trm, sûr, expl, log et maint) ;
- 3 cp de carabiniers à 3 sections à 4 groupes chacune; et maint ;
- 1 cp appui avec 3 sections lance-mines, 1 section observateur et 1 sections tireur d'élite.

L'esprit même de l'infanterie est basé sur l'homme ! Les savoir-faire et le savoir-être du carabinier doivent être au centre, pas le matériel, ni la technologie. L'essentiel est de pouvoir réussir à occuper le terrain, de réussir à agir au milieu de la population. L'infanterie agissant de manière débarquée au contact direct, le plus grand défi est de pouvoir enseigner la proportionnalité.

Dès lors, le savoir-être du soldat devient un aspect incontournable de tout engagement. Il doit évoluer et s'adapter en permanence et ses actions peuvent avoir une portée bien au delà de l'action en cours. Pour atteindre l'objectif fixé, le chef d'une formation d'infanterie doit être en mesure d'intégrer et d'engager des moyens d'autres armes, de mettre de l'ordre dans le chaos et de garder l'initiative. Le recours aux capacités de chaque arme doit devenir un acte réflexe du chef interarmes jusqu'au plus bas niveau.

Aujourd'hui, hormis l'appellation historique rien ne différencie un carabinier d'un autre fantassin du point de vue matériel, mais l'état d'esprit est fortement lié à l'aspect historique du bataillon.

1751 – 2013, cela fait plus de 260 ans que le bataillon existe et fait vivre son histoire et ces traditions. C'est tout à fait particulier de pouvoir maintenir lié le passé et le présent. J'apprécie de pouvoir garder le lien entre les générations par le biais des deux sociétés du bataillon que ce soit avec la SMCV ou l'Abbaye des Officiers. C'est parfaitement représentatif de l'esprit de milice: servir et continuer à s'engager !

De ce fait, il me paraît important de laisser la parole à mes hommes et ainsi partager nos traditions, la vie et l'histoire du bataillon de carabiniers 1, l'état d'esprit d'un corps de troupe se vit et se maintient grâce aux membres qui le composent.

P. H.